

Ottawa doit agir maintenant pour protéger les enfants et les jeunes du Canada

Nelson Mandela a dit un jour ; « Un pays, une société qui ne se soucie pas de ses enfants n'est pas une vraie nation. » Dans cette optique, le gouvernement du Canada profiterait énormément à prendre un moment pour avoir le courage de se livrer à un examen de conscience afin de se demander : comment pouvons-nous faire mieux pour nos jeunes ?

La réponse à cette question se trouve dans le projet de loi récemment adopté en première lecture au Sénat, soit le projet de loi S-217 : Loi instituant le Commissariat à l'enfance et à la jeunesse du Canada.

Cette mesure législative est attendue depuis longtemps.

En 1997, l'ancienne sénatrice Landon Pearson a présenté une recommandation visant à désigner un commissaire fédéral pour veiller aux droits des enfants du Canada.

Depuis ce temps, le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes, ainsi que plusieurs parlementaires de divers partis politiques, et des organismes internationaux comme l'UNICEF et le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies revendiquent et font appel au gouvernement de nommer un porte-parole indépendant aux jeunes de notre pays.

En 2012, le député libéral, Marc Garneau a déposé le projet de loi C-420, Loi établissant le Commissariat à l'enfance et à l'adolescence du Canada. Les députés du caucus libéral et ceux du parti néo-démocrate de l'époque ont tous voté à l'unanimité en faveur du projet de loi ; toutefois, le gouvernement conservateur majoritaire du premier ministre Stephen Harper a rejeté le projet de loi en deuxième lecture.

Les pourparlers en faveur de la création d'un poste de commissaire indépendant sont revenus sur la sellette en tant qu'enjeu durant les élections de 2015, sous forme de promesse électorale formulée par Justin Trudeau. Au cours des cinq années qui ont suivi cette élection, un ensemble de défenseurs de l'enfance ont fait appel au gouvernement libéral et au premier ministre Trudeau pour tenir cet important engagement et donner une voix indépendante aux jeunes canadiens.

Les jeunes Canadiens ne peuvent plus attendre un jour de plus. C'est le temps d'agir maintenant.

En tant que défenseur des enfants et des jeunes de l'Alberta, je ressens souvent de la frustration lorsque des jeunes et des adultes soucieux de leur bien-être s'adressent à mon bureau pour obtenir de l'aide concernant des problèmes qui ne relèvent pas des compétences de notre mandat législatif provincial. Les ententes relatives aux pensions alimentaires et aux ordonnances de garde des enfants, les exigences de résidence et le statut d'immigration, ainsi que les réformes des services de protection de l'enfance à l'attention des enfants autochtones illustrent des préoccupations qui relèvent de la compétence fédérale.

La nomination d'un commissaire fédéral indépendant pour les enfants qui pourrait défendre les jeunes touchés par ces problèmes et exercer une influence sur les décisions en matière des politiques fédérales afin d'améliorer les conditions sur le plan social, économique et de la santé de tous les enfants et les jeunes du pays.

Afin de garantir la présence d'un représentant national qui se verrait confier la responsabilité législative de défendre les droits, les intérêts et les points de vue des enfants et des jeunes du Canada permettrait également d'encourager les discussions sur des questions qui connaissent déjà d'un certain élan du côté fédéral, tel que la santé mentale des enfants et des adolescents. Le suicide est la deuxième principale cause de décès chez les jeunes au Canada, et pour les jeunes des Premières nations, le taux de suicide s'avère disproportionnellement élevé. Pour éviter ces conséquences tragiques, nous avons besoin de leadership à l'échelle fédérale pour continuer à retenir l'attention sur cette question cruciale et plaider pour une action, telle que la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes.

Selon l'UNICEF, le Canada est l'un des derniers et rares pays du monde industrialisé à ne pas avoir une autorité nationale autonome pour promouvoir les droits et le bien-être des jeunes. D'autres pays occidentaux, dont l'Angleterre, la Suède, l'Écosse et la Nouvelle-Zélande, ont tous reconnu l'importance pour leurs jeunes de pouvoir s'exprimer sur les questions qui les concernent maintenant et pour l'avenir. Les enfants et les jeunes figurent parmi les plus grands utilisateurs des services publics, c'est la raison pour laquelle ces pays-là ont pris des mesures destinées à mieux prendre en compte de leurs besoins pour la prise de décisions nationales en matière de politique publique. Il serait judicieux de suivre cet exemple.

Il est également absolument essentiel de comprendre comment l'absence d'un commissaire national a touché de façon disproportionnée les jeunes des Premières nations, des Métis et des Inuits. Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation lance un appel au Canada afin de combler les lacunes dans les résultats en matière de santé et d'éducation pour les peuples autochtones et de remédier à la présence trop élevée des jeunes autochtones au sein des institutions de protection de l'enfance et de justice pour les jeunes.

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est sans équivoque quant à son appel à la création d'un commissaire à l'enfance et à la jeunesse du Canada dont l'objectif serait une responsabilisation plus importante des droits des enfants autochtones au Canada. Si le Canada est vraiment déterminé à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, les appels à la nomination d'un commissaire à l'échelle fédérale ne peuvent pas rester sans réponse. Le Canada a également approuvé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui guide les pays pour veiller à ce que les droits et les besoins des enfants autochtones reçoivent l'attention qu'ils méritent. Le gouvernement fédéral étant essentiellement responsable de fournir des services aux enfants et aux jeunes autochtones, en particulier ceux qui vivent dans des réserves, la création d'un

commissaire indépendant pourrait être un véritable pas vers l'avant pour la promotion des droits des jeunes autochtones.

Le bien-être des enfants et des jeunes de notre pays est une question qui doit transcender les idéologies et la partisanerie politiques. Nous avons besoin d'un soutien résolu et sans ambiguïté de la part de l'ensemble des députés pour désigner un commissaire à l'enfance et à la jeunesse du Canada. Cet enjeu pourrait bénéficier d'un soutien considérable, à condition de pouvoir compter sur un fort leadership de la part du gouvernement.

Nous traversons une période de grande incertitude dans notre pays, alors que les questions sur la façon de nous réconcilier avec les peuples autochtones et de mettre fin à l'injustice et aux inégalités systémiques apparaissent au premier plan de la conscience collective de la nation et du discours public. Nous devons veiller à ce que les jeunes, en particulier ceux qui font partie de groupes vulnérables, peuvent compter sur un porte-parole fort et indépendant du côté fédéral.

Le projet de loi S-217 nous offre l'occasion idéale d'agir. Il serait négligeable de notre part de ne pas saisir cette chance de venir en aide aux enfants et aux jeunes canadiens qui en ont grandement besoin.